



**Santé  
Ontario**

---

## **Ressources humaines en santé (RHS)**

Programmes de recrutement et de  
maintien en poste disponibles pour le  
secteur des soins primaires

---

---

Stratégie et mise en œuvre de l'effectif en santé  
Novembre 2024

---

# Table des matières

Introduction.....	1
Programmes de recrutement et de maintien en poste disponibles pour le secteur des soins primaires .....	2
Médecins .....	2
<i>Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales</i> .....	2
<i>Initiative de maintien en poste des médecins du Nord</i> .....	3
<i>Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural</i> .....	4
<i>Practice Ready Ontario</i> .....	5
Personnel infirmier .....	6
<i>Subvention Apprendre et Rester</i> .....	6
<i>Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers</i> .....	7
<i>Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers</i> .....	8
<i>Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières</i> .....	9
<i>Formez vos propres infirmières praticiennes</i> .....	10
Adjoints au médecin .....	11
<i>Lancement de carrière pour les adjoints au médecin</i> .....	11
Programmes de remboursement des frais de déplacement .....	12
<i>Programme de visites communautaires d'évaluation</i> .....	12
Programmes de recrutement et de maintien en poste pour les soins primaires : Un aperçu .....	13



# Introduction

Santé Ontario et le ministère de la Santé administrent une gamme de **programmes de recrutement et de maintien en poste des ressources humaines en santé (RHS)** en réponse aux tendances du système de santé, en élargissant l'effectif provincial en santé et en maximisant sa distribution équitable dans les communautés et les secteurs en ayant le plus besoin.

**Les soins primaires** sont un pilier essentiel du système de santé de l'Ontario, et le fait d'être rattaché à un fournisseur de soins primaires régulier comporte de nombreux avantages, notamment la continuité des soins et l'amélioration des résultats de santé associés à la prévention, à la détection précoce et au traitement des problèmes de santé.

Le but de ce guide est de fournir des informations à jour sur les programmes qui peuvent soutenir le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé qui offrent des soins primaires, y compris dans **des milieux de soins interprofessionnels**.

Le Guide est divisé selon les sections suivantes :

- **Médecins** | Page 2
- **Infirmières** | Page 6
- **Adjoints au médecin** | Page 10
- **Programmes de remboursement des frais de déplacement** | Page 11

Une **brève description** est incluse pour chaque programme, ainsi que les **critères d'admissibilité**, **les principales coordonnées** et **les ressources en ligne** où des détails supplémentaires sont disponibles.

Ce guide sera mis à jour régulièrement pour refléter les plus récents **renseignements du programme** et la **disponibilité**.



# Programmes de recrutement et de maintien en poste des RHS disponibles pour le secteur des soins primaires Médecins

Les médecins de soins primaires sont souvent le premier point d'accès d'une personne au système de santé de l'Ontario. Plusieurs programmes provinciaux sont en place pour attirer des médecins, formés au Canada ou à l'étranger, dans les communautés où ils sont le plus nécessaires et pour les soutenir une fois leur pratique établie.

## Description

L'Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales offre des incitations financières au recrutement imposables à chaque médecin admissible qui établit une pratique à temps plein dans une communauté admissible de la province. Les subventions varient entre **84 718 \$** et **124 730 \$**, payées sur une période de quatre ans.

## Admissibilité

Les médecins doivent :

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents.
- S'engager à déménager et à exercer dans une communauté avec un [indice de ruralité de l'Ontario \(IRO\)](#) de 40 ou plus (ou dans une zone métropolitaine du Nord désignée).
- Détenir des privilèges hospitaliers et accepter d'assurer la couverture du service d'urgence, à moins qu'une exemption ne soit accordée par la communauté ou l'hôpital et approuvée par le ministère de la Santé.
- Avoir obtenu les certificats réglementaires requis et être membre de l'Association canadienne de protection médicale.
- N'avoir jamais reçu le Programme de gratuité des études et/ou une subvention incitative dans le cadre des Programmes de santé dans le Nord pour une durée complète de quatre ans.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [NHP@ontario.ca](mailto:NHP@ontario.ca)

**Site web :** [Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales](#) (Ontario.ca)

## Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

# Initiative de maintien en poste des médecins dans le Nord

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

## Description

Fournit aux médecins admissibles du Nord de l'Ontario une incitation au maintien équivalente à **7 460,95 \$**, versée à la fin de chaque exercice financier au cours duquel ils continuent de pratiquer à temps plein dans le Nord de l'Ontario.

Les médecins ne peuvent pas recevoir de soutien de l'Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales et de l'Initiative de maintien en poste des médecins dans le Nord simultanément; l'Initiative de maintien en poste des médecins dans le Nord est conçue pour commencer à la conclusion de la durée de quatre ans de l'Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales. Les médecins qui exercent en Ontario depuis plus de 25 ans et qui répondent à tous les autres critères d'admissibilité peuvent également accéder au programme.

## Admissibilité

Les médecins doivent :

- Avoir terminé leur engagement de quatre ans dans le cadre de l'initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales et continué de pratiquer à temps plein dans le Nord de l'Ontario.
- Maintenir une pratique à honoraires à temps plein, travailler à temps plein comme hospitaliste, dans un centre de santé communautaire ou dans le cadre d'un arrangement d'un plan des autres modes de paiement.
- Détenir un numéro de facturation actif du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO) et les certificats réglementaires requis.
- Détenir des privilèges de personnel hospitalier actif en cours.
- Ne pas recevoir un financement simultané par l'Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [NPRI@ontario.ca](mailto:NPRI@ontario.ca)

**Site web :** [Initiative de maintien en poste des médecins du Nord \(Ontario.ca\)](http://Initiative de maintien en poste des médecins du Nord (Ontario.ca))

# Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

## Description

Assure une couverture de remplacement à court terme pour les médecins de famille ruraux en exercice afin de maintenir l'accès aux soins primaires dans les communautés admissibles de l'Ontario.

## Admissibilité

**Les communautés doivent répondre à l'un des critères suivants :**

- Avoir un [indice de ruralité de l'Ontario \(IRO\)](#) de 75 ou plus.
- Avoir un résultat IRO entre 40 et 75 avec sept médecins de famille ou moins.
- Être admissible à l'Accord sur les groupes de médecins ruraux et Nordiques en vertu de l'Entente sur les services des médecins.

**Les médecins praticiens doivent :**

- Travailler à temps plein selon la définition de la communauté.
- Passez au moins 50 % du temps de pratique à fournir des soins primaires.

**Les médecins suppléants doivent :**

- Être admissibles à pratiquer la médecine familiale en Ontario.
- Avoir un numéro de facturation actif au RASO.
- Avoir une adhésion valide à l'Association canadienne de protection médicale.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [rfmlp@ontariohealth.ca](mailto:rfmlp@ontariohealth.ca)

**Site web :** [Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural](#)

# Practice Ready Ontario

## Description

Practice Ready Ontario offre une voie aux médecins formés à l'étranger pour obtenir leur permis d'exercice en Ontario s'ils ont terminé leur formation postdoctorale et acquis une expérience clinique appropriée à l'extérieur du Canada. Les participants au programme complètent une évaluation clinique sur le terrain de 12 semaines sous la supervision d'un évaluateur médical expérimenté.

À la fin du programme, les candidats retenus doivent effectuer un engagement de retour de service de trois ans en tant que médecins de famille dans une communauté rurale à besoins élevés avec un [indice de ruralité de l'Ontario \(IRO\)](#) de 40 et plus, ou au sein d'un Centre de référence urbain du Nord (Timmins, North Bay, Sudbury, Sault Ste Marie et Thunder Bay).

## Admissibilité

Les médecins formés à l'étranger doivent avoir :

- Un diplôme en médecine d'un programme reconnu.
- Une citoyenneté canadienne ou résidence permanente et une compétence en langue anglaise démontrée.
- Deux ans ou plus de formation postdoctorale en médecine familiale ou en pratique générale et démontrer l'achèvement de sept rotations de base, ou une expérience équivalente (décrite sur le [site web](#))
- Un total de 48 mois de formation et d'expérience pratique en tant que médecin généraliste ou de famille et 960 heures de pratique clinique en tant que médecin généraliste ou de famille au cours des trois dernières années.
- Réussi avec succès des examens spécifiques du Conseil médical du Canada (décrits sur le [site web](#)).

Pour organiser un retour de service, les organisations de soins primaires doivent avoir :

- Un emplacement au sein d'un Centre de référence urbain du Nord ou d'une communauté avec un [résultat IRO](#) de 40 ou plus.
- Au moins un médecin pratiquant sur place pour assurer la supervision.
- Un espace de clinique suffisant pour ajouter un nouveau médecin.
- Du financement des médecins disponibles, si l'organisation de soins primaires fonctionne selon un modèle salarial (par exemple, un Centre de santé communautaire).
- Des volumes de patients soutenant une pratique de soins complets à temps plein.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** Demandes de renseignements sur le programme : [pro.info@tsin.ca](mailto:pro.info@tsin.ca)

Demandes de renseignements de la communauté :  
[practiceontario@ontariohealth.ca](mailto:practiceontario@ontariohealth.ca)

**Site web :** [Practice Ready Ontario](#)  
(Touchstone Institute)

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*



## Subvention Apprendre et Rester

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme.*

# Programmes de recrutement et de maintien en poste des RHS disponibles pour le secteur des soins primaires

## Personnel infirmier

Les infirmières jouent un rôle crucial dans les soins primaires. Les Infirmières autorisées (IA) et les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) sont des membres essentiels des équipes de soins interprofessionnelles, et pour de nombreux Ontariens, une infirmière praticienne (IP) est leur fournisseur de soins principal. Santé Ontario et le ministère de la Santé administrent un certain nombre d'initiatives visant à accroître la main-d'œuvre infirmière en soins primaires.

### Description

Administrée par le ministère des Collèges et Universités, la subvention Apprendre et Rester fournit un financement directement aux étudiants inscrits dans des programmes postsecondaires prioritaires, y compris en sciences infirmières, dans des communautés mal desservies et en croissance. Les étudiants doivent travailler dans la région où ils terminent leurs études.

La couverture des coûts est disponible pour les frais de scolarité, les livres, les frais obligatoires, les fournitures et l'équipement.

### Admissibilité

Les apprenants en soins infirmiers doivent :

- Être citoyen canadien, résident permanent ou personne protégée et résider en Ontario;
- S'engager officiellement à travailler dans leur région d'étude après l'obtention de leur diplôme;
- S'inscrire en première ou deuxième année d'un programme admissible, dans un établissement et une région admissibles (décrits sur le [site web](#));
- Ne pas recevoir un financement simultané du Fonds pour le développement des compétences de l'Ontario, de Meilleurs emplois Ontario ou l'initiative BEGIN (Bridging Educational Grant in Nursing).

### Renseignements sur le programme

**Site web :** [Subvention ontarienne Apprendre et Rester](#) (Ontario.ca)

# Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

## Description

Offre 25 000 \$ aux infirmières admissibles qui s'engagent à travailler pendant deux ans pour un employeur en grand besoin. Des subventions de 10 000 \$ sont également disponibles pour les infirmières qui déménagent dans le Nord de l'Ontario à plus de 100 km ou qui s'engagent auprès d'un employeur du Nord de l'Ontario. Les employeurs ont droit à 1 500 \$ de financement pour la formation du personnel infirmier déjà en poste.

## Admissibilité

Les infirmières doivent :

- S'engager à travailler à temps plein pendant deux ans pour un employeur admissible.
- Avoir une autorisation en règle auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.
- Commencer à travailler entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.
- Pendant six mois précédant l'embauche, ne pas avoir travaillé en tant qu'infirmière en Ontario.
- Ne pas recevoir simultanément du financement du Programme de soutien aux frais de scolarité pour les infirmières;
- Ne pas être embauchées par le programme de garantie d'emploi pour les diplômés en soins infirmiers.

Les employeurs doivent :

- Offrir des services infirmiers financés par des fonds publics.
- Offrir un poste à temps plein ou des heures à temps plein à une infirmière admissible.
- Terminer le processus de demande de programme, qui comprend des attestations que des pratiques d'embauche appropriées ont été suivies.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca)

**Site web :** [Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers](#)

# Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers

## Description

Offre des possibilités d'emploi à temps plein aux infirmières et aux infirmiers auxiliaires autorisés qui sont dans les 12 mois suivant leur inscription à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

Le financement est fourni aux employeurs pour couvrir la transition de l'infirmière en pratique (12 semaines) et le développement professionnel des infirmières de première ligne existantes (8 semaines).

## Admissibilité

Les infirmières doivent :

- Avoir obtenu un baccalauréat en sciences infirmières ou un diplôme d'un programme de soins infirmiers auxiliaires au Canada;
- Pendant les six mois précédant sa participation au programme, ne pas avoir travaillé comme infirmière en Ontario.
- Être prêtes et légalement admissible à accepter un emploi à temps plein (ou des heures à temps plein) après avoir terminé leur transition à la pratique.
- Ne pas être embauchées par le Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers (PECI).

Les employeurs doivent :

- Offrir des services infirmiers financés par des fonds publics.
- Offrir un poste à temps plein ou des heures à temps plein à une infirmière admissible.
- Avoir l'infrastructure nécessaire pour soutenir la mise en œuvre réussie du programme (par exemple, infrastructure physique, formation en soins infirmiers, développement professionnel et soutiens en gestion).

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [NGGMOHLTC@ontario.ca](mailto:NGGMOHLTC@ontario.ca)

**Site web :** [Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers](#)  
(Ontario.ca)

**Lignes directrices :** [Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers](#)  
(Ontario.ca)

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

# Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

## Description

Offre un remboursement des frais de scolarité aux récents diplômés en sciences infirmières des communautés rurales et éloignées qui sont de nouveaux inscrits à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et choisissent d'effectuer un retour de service dans une communauté sous-desservie admissible.

## Admissibilité

Les infirmières doivent :

- Avoir une citoyenneté canadienne ou une résidence permanente.
- Appliquer dans l'année suivant l'obtention d'un diplôme d'une université ou d'un collège canadien et fournir une preuve de frais de scolarité payés dans chaque année académique.
- Avoir une résidence permanente, ou avoir fréquenté au moins un an d'école secondaire, dans un rayon de 100 kilomètres de la communauté où ils souhaitent effectuer leur engagement de service.
- S'engager à travailler un minimum de 1 500 heures à temps plein dans une période de 12 mois (ou 1 500 heures à temps partiel dans une période de 24 mois) pour chaque année de remboursement des frais de scolarité.
- Ne pas être embauchées par le Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers (PECI).

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [NHP@ontario.ca](mailto:NHP@ontario.ca)

**Site web :** [Lignes directrices pour les demandes au Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières \(Ontario.ca\)](#)

# Formez vos propres infirmières praticiennes

## Description

Permet à un organisme de soins de santé disposant d'un poste d'infirmière praticienne (IP) financé et vacant de réaffecter ce financement pour soutenir une infirmière autorisée dans l'achèvement d'un Programme de formation des infirmières et infirmiers praticiens en soins de santé primaires (IIP-SSP).

## Admissibilité

Les infirmières doivent :

- Vivre dans un rayon de 125 kilomètres d'un poste d'IP vacant.
- Avoir été acceptées comme étudiantes à temps plein dans un programme de formation d'IIP-SSP, entrant en première ou deuxième année.
- Entrer dans un accord de retour de service avec l'organisation commanditaire pour pourvoir un poste d'IP vacant.
- Ne pas recevoir simultanément du financement du Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières ou de l'Initiative sur l'éducation en sciences infirmières, administrés pour les infirmières autorisées, les IP et les infirmières auxiliaires autorisées par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIO), l'Association des infirmières praticiennes de l'Ontario (AIPO) et l'Association des infirmières auxiliaires autorisées de l'Ontario (AIIAO), respectivement.

Les employeurs doivent :

- Recevoir un financement du gouvernement de l'Ontario pour un poste d'IIP-SSP.
- Avoir un poste d'IP vacant depuis six mois.
- Dans les communautés avec un [indice de ruralité de l'Ontario \(IRO\)](#) de 60 ou plus, un poste d'IP a été vacant pendant trois mois.

## Renseignements sur le programme

**Courriel :** [GYONP@ontario.ca](mailto:GYONP@ontario.ca)

**Site web :** [Formez vos propres infirmières praticiennes](#)  
(Ontario.ca)

**Lignes directrices :** [Formez vos propres infirmières praticiennes – Lignes directrices du programme](#)  
(Ontario.ca)

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*



## Lancement de carrière pour les adjoints au médecin

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*

# Programmes de recrutement et de maintien en poste des RHS disponibles pour le secteur des soins primaires

## Adjoints au médecin

Les adjoints au médecin (AM) sont des fournisseurs de soins de santé qui travaillent sous la supervision d'un médecin inscrit. Un soutien est disponible pour les organisations de soins primaires qui s'engagent à recruter un adjoint au médecin et à maintenir ce rôle à long terme.

### Description

Met en relation les nouveaux diplômés en AM avec les employeurs cherchant à créer un poste d'AM à long terme au sein de leur organisation, et fournit un financement d'un an pouvant aller jusqu'à 46 000 \$.

Pour les postes d'AM dans les communautés avec un [indice de ruralité de l'Ontario \(IRO\)](#) de 40 ou plus, ou un Centre de référence urbain du Nord (Timmins, North Bay, Sudbury, Sault Ste Marie et Thunder Bay), les AM pourraient être admissibles à deux ans de financement (46 000 \$ par an) et une subvention de 10 000 \$ conditionnelle à la réussite de leur première année.

La date limite de dépôt des candidatures annuelle est affichée sur le [site web du programme](#).

### Admissibilité

Les employeurs doivent :

- S'engager à embaucher à temps plein un AM récemment diplômé.
- Démontrer les plans pour la durabilité à long terme du poste d'AM après la conclusion du financement du programme.
- Financer un poste d'AM à temps plein de six semaines pour les AM dont les postes ne sont pas maintenus au-delà de la période de financement.
- S'assurer que les AM ont une supervision adéquate.
- Respecter les exigences en matière de rapports financiers et de suivi des progrès.
- Ne pas être une Équipe de santé familiale (ÉSF); les ÉSF qui cherchent à embaucher un AM doivent utiliser leur processus de soumission budgétaire annuelle.

### Renseignements sur le programme

Courriel : [pacareerstart@ontario.ca](mailto:pacareerstart@ontario.ca)

Site web : [Adjoints au médecin](#)  
(Ontario.ca)

Novembre 2024 | 11



# Programmes de recrutement et de maintien en poste des RHS

## Programmes de remboursement des frais de déplacement

Offrir des occasions de visiter des communautés rurales, éloignées et du Nord est une stratégie clé de recrutement pour attirer des professionnels de la santé à exercer dans ces régions de l'Ontario. Rembourser ces frais de déplacement peut être un moyen efficace de faciliter ce type de déplacements, et les résultats de recrutement qui en découlent.

### Description

Rembourse les frais de déplacement et d'hébergement en Ontario, engagés par les professionnels de la santé et leur conjoint, dans le but d'évaluer les possibilités d'exercice dans une communauté admissible. Le financement est disponible pour les médecins, les infirmières et les professionnels de la réadaptation approuvés, y compris les ergothérapeutes, les orthophonistes et les physiothérapeutes qui exercent dans des établissements financés par des fonds publics.

### Admissibilité

Les professionnels de la santé doivent :

- Obtenir l'approbation préalable des déplacements auprès du ministère de la Santé.
- Détenir un certificat d'inscription valide pour pratiquer la médecine en Ontario, ou être inscrit auprès de l'organisme de réglementation de l'Ontario de leur discipline.
- Produire la preuve qu'ils sont admissibles à obtenir un certificat d'inscription, dans un délai d'un an à compter de la date de la visite, conformément aux règles et règlements de l'organisme de réglementation de l'Ontario de leur discipline.
- Rencontrer le représentant de la communauté responsable du recrutement des professionnels de la santé lors d'une visite d'évaluation dans une communauté admissible.

### Renseignements sur le programme

**Courriel :** [NHP@ontario.ca](mailto:NHP@ontario.ca)

**Site web :** [Programme de visites communautaires d'évaluation](#) (Ontario.ca)

[Programme de visites communautaires d'évaluation \(soins infirmiers\)](#) (Ontario.ca)

## Programme de visites communautaires d'évaluation

*Pour plus de renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés du programme, veuillez visiter le site web du programme ou envoyer un courriel à l'administration du programme.*



# Programmes de recrutement et de maintien en poste des RHS

## Un aperçu

Programme	Pour plus de renseignements :
<b>Médecins</b>	
Initiative de recrutement et de maintien en poste pour le Nord et les régions rurales	Courriel : <a href="mailto:NHP@ontario.ca">NHP@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Initiative de maintien en poste des médecins du Nord	Courriel : <a href="mailto:NPRI@ontario.ca">NPRI@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Programme de suppléance pour les médecins de famille en milieu rural	Courriel : <a href="mailto:rfmlp@ontariohealth.ca">rfmlp@ontariohealth.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Practice Ready Ontario	Courriel : <a href="mailto:pro.info@tsin.ca">pro.info@tsin.ca</a> (Programme) <a href="mailto:practiceontario@ontariohealth.ca">practiceontario@ontariohealth.ca</a> (Communauté)
<b>Personnel infirmier</b>	
Programme d'engagement communautaire pour les infirmières/infirmiers	Courriel : <a href="mailto:info-hfo@ontariohealth.ca">info-hfo@ontariohealth.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Programme de soutien aux frais de scolarité pour les infirmières	Courriel : <a href="mailto:NHP@ontario.ca">NHP@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Subvention Apprendre et Rester	Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers	Courriel : <a href="mailto:NGGMOHLTC@ontario.ca">NGGMOHLTC@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a> Lignes directrices : <a href="#">Cliquez ici</a>
Formez vos propres infirmières praticiennes	Courriel : <a href="mailto:GYONP@ontario.ca">GYONP@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a> Lignes directrices : <a href="#">Cliquez ici</a>
<b>Adjoints au médecin</b>	
Lancement de carrière pour les adjoints au médecin	Courriel : <a href="mailto:pacareerstart@ontario.ca">pacareerstart@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>
<b>Programmes de remboursement des frais de déplacement</b>	
Programme de visites communautaires d'évaluation	Courriel : <a href="mailto:NHP@ontario.ca">NHP@ontario.ca</a> Site web : <a href="#">Cliquez ici</a>

Vous voulez obtenir cette information dans un format accessible?  
1-877-280-8538, ATS 1-800-855-0511, [info@ontariohealth.ca](mailto:info@ontariohealth.ca)